

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 101 Subvention (112 444 euros) et avenant n° 2 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivant ;

Vu la convention d'objectifs signée le 15 juin 2017 par le CASVP et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) et l'autorise à signer un avenant n° 2 pour son établissement d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ayant son siège social 5, boulevard Diderot (12e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 112 444 euros est allouée au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour sa crèche située 1 bis rue Joinville (19e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subvention aux structures d'accueil associatives), nature 657362, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO